

Budget 2010

Préparer l'avenir

Territoire français
d'Amérique du Sud





Présentation

Territoire

- › Seule région française située sur le continent sud-américain, territoire amazonien et européen
- › **91 000 km²** (1/6^e de la superficie de l'hexagone)
- › Paris – Cayenne : **7 100 km**
- › **700 km** de frontières avec le Brésil
- › **520 km** de frontières avec le Suriname
- › Région monodépartementale, **22 communes**

Population

- › **221 500 habitants**
(estimation Insee au 1^{er} janvier 2008)
- › Densité de population : **1,9 hab/km²**
(2,09 hab/km² estimation 2006)
- › Plus de **50 %** de la population a moins de 25 ans
- › Un solde démographique largement positif
- › Une mosaïque culturelle : **40 %** de Créoles, **40 %** d'immigrés (Chinois, Libanais, Brésiliens, Haïtiens, Surinamiens...), **12 %** d'habitants originaires de la France hexagonale et **8 %** d'Amérindiens et de Noirs-marrons (environ 8 500 personnes)

Édito



Antoine KARAM

Président de la Région Guyane

Préparer l'avenir

Le budget primitif 2010 illustre le projet politique mené par la collectivité régionale depuis plusieurs années : l'amélioration des conditions de vie pour tous les Guyanais. Cette année, la Région a souhaité une fois encore accorder la priorité à l'emploi, en actionnant deux principaux leviers : l'éducation et le soutien au développement économique. Son ambition : rendre plus sûrs les parcours de formation professionnelle, renforcer les efforts en direction des entreprises et apporter des réponses concrètes aux difficultés économiques et sociales que les Guyanais peuvent rencontrer au quotidien.

Sans augmenter la fiscalité locale, le budget 2010 permet également à la Région de respecter ses engagements, en menant à bien les différents projets d'aménagement initiés au cours de la mandature (construction de nouveaux lycées et de la route Saint-Laurent – Apatou) et de poursuivre sa programmation des infrastructures.

Le budget 2010 permet enfin de préparer l'avenir. La situation financière de la Région est saine et consolidée, ses marges de manœuvre sont préservées. La collectivité peut s'appuyer sur une administration dynamique de plus de 300 agents qui constituent, sous l'impulsion des élus, le moteur de l'action publique.

Face à la crise économique qui touche la région, les Guyanais sont en attente d'un grand dessein pour leur territoire. Acteurs publics et privés, société civile... nous devons chercher aujourd'hui à inventer de nouveaux modes d'actions et de gouvernance, en unissant nos forces au service de la Guyane et des Guyanais. C'est du moins selon ces principes d'unité et de solidarité que la Région a conduit son action ces dernières années. Ce budget 2010 s'efforce d'en être l'expression.

Un budget ambitieux et responsable



Lycée professionnel Raymond-Tarcy – Saint-Laurent du Maroni

Dans le contexte de crise économique que connaît actuellement la Guyane, la collectivité régionale a fait le choix de la responsabilité en poursuivant fermement son soutien à l'activité et à l'emploi.

La situation financière de la Région est saine, comme l'a souligné la chambre régionale des comptes. Cette situation permet à la collectivité régionale de présenter un budget ambitieux et responsable, sans recourir à l'augmentation de la fiscalité pour ne pas pénaliser davantage le pouvoir d'achat des Guyanais.

Des axes d'actions prioritaires pour un développement solidaire

La Région a clairement défini depuis 2004 une feuille de route qui place l'éducation, le développement économique et l'emploi au cœur de ses priorités.

En 2010, quatre axes traduisent cette volonté politique, à travers les crédits d'intervention : l'éducation (26 %), la formation professionnelle (15 %), les transports (12 %) et les autres actions régionales (23 %).

› L'enseignement supérieur

Au regard du dynamisme démographique que connaît la Guyane, la formation des jeunes constitue une priorité pour la Région. Depuis plusieurs années, la collectivité régionale a engagé un important programme de constructions scolaires pour garantir à tous les lycéens une éducation de qualité. Trois nouveaux lycées ont ouvert leurs portes en 2009. En 2010, d'importants moyens seront mobilisés pour l'achèvement du nouveau lycée de Kourou, les réhabilitations du futur lycée autonome Max Joséphine et du lycée Melkior-Garré.

› Formation professionnelle

Soucieuse de permettre à chacun d'acquérir un emploi sur le territoire guyanais, la Région a fait de la formation professionnelle une de ses préoccupations majeures.

En 2010, la politique régionale de formation professionnelle et d'apprentissage se manifestera au travers de différents volets :

- › la formation professionnelle continue ;
- › les formations sanitaires et sociales qui permettent notamment le fonctionnement des établissements d'enseignement dans ce domaine ;
- › l'apprentissage qui vise à soutenir et développer les formations en alternance ;
- › la gestion du Fonds Social Européen (FSE) qui permet l'instruction, le suivi, le contrôle et la gestion des fonds européens associés à la formation ;
- › le travail partenarial.

La Région Guyane privilégie son intervention sur des formations qualifiantes certifiantes. Elle centre également son action sur la mise en œuvre des axes prioritaires déclinés dans le cadre du Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (PRDF) élaboré en 2007.

› Développement économique

La collectivité régionale souhaite jouer un rôle moteur et structurant dans l'économie guyanaise.

Ses principaux objectifs :

- › soutenir et accompagner la création et le développement des entreprises pour un meilleur équilibre du territoire ;
- › faire de l'innovation et de la valorisation des ressources naturelles des moteurs du développement économique ;
- › créer les conditions de l'intégration régionale et de l'ouverture à l'international pour une Guyane plus attractive.

Le budget 2010 sera axé sur l'accompagnement des entreprises, notamment au travers du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) qui définit les orientations stratégiques de la Région.

› Aménagement du territoire

En 2010, la collectivité continuera sa politique d'aménagement du territoire qu'elle souhaite mener de front avec celle du développement économique.

Les grands chantiers régionaux de la mandature seront poursuivis pour assurer la continuité territoriale. La route Saint-Laurent – Apatou sera achevée.

› Qualité de vie des Guyanais

En 2010, la Région intensifiera également son effort en matière de cohésion sociale en développant des actions dans le domaine du logement, de la santé, du sport et de la culture pour améliorer la qualité de vie des Guyanais. Elle participera aussi financièrement aux dispositifs de politique de la ville et au Projet de Développement et de Rénovation Urbaine (PDRU) de Cayenne, Kourou et Matoury.

Un budget d'action équilibré



Construction du pont sur la route
du fleuve Saint-Laurent/Apatou

Pour respecter le cadre légal et assurer une gestion saine de la collectivité, les conseillers régionaux doivent voter un budget en équilibre avant le 31 mars de chaque année. Le budget unique ainsi voté détermine les dépenses et les recettes prévues pour l'année civile en cours. Pour plus de souplesse, il peut être ajusté en cours d'année par des décisions modificatives. La marge de manœuvre est cependant limitée tant par les décisions législatives et réglementaires, nationales ou européennes, que par les décisions antérieures de la collectivité, notamment en matière d'investissements, d'emprunts... Pour l'année 2010, la Région a voté un budget d'opérations réelles en équilibre à 154 906 152 €.

Un budget divisé en deux sections

Le budget de la Région se présente en deux grandes sections. La première (section de fonctionnement) **recense les recettes et les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité** (rémunération du personnel, gestion du patrimoine, gestion de la dette...).

La seconde (section d'investissement) **regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses liées à l'investissement que décide de réaliser la Région** (chantiers régionaux, subventions, accompagnement des autres opérateurs économiques...).

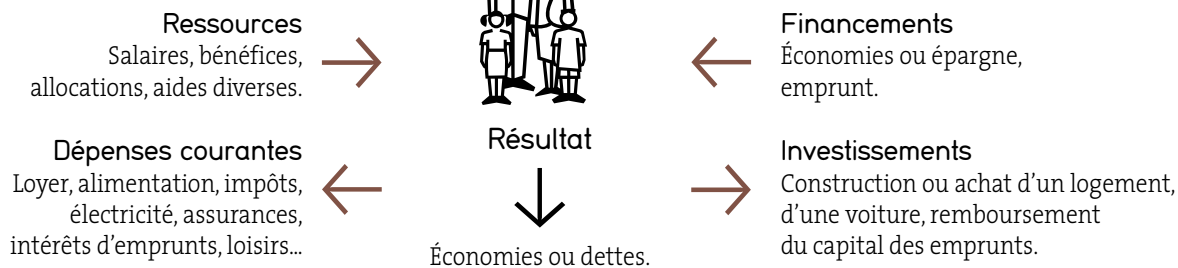
En partie financés par les dotations de l'État et de l'Union européenne, ces investissements permettent à la Région d'intervenir dans des domaines aussi variés que l'éducation, l'aménagement du territoire, le développement économique ou encore la cohésion sociale. La collectivité régio-

nale peut également recourir à l'emprunt comme n'importe quel ménage et/ou augmenter la fiscalité locale (cf. schéma). La Région a choisi cette année **de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes locales afin de ne pas pénaliser davantage le pouvoir d'achat des Guyanais.**

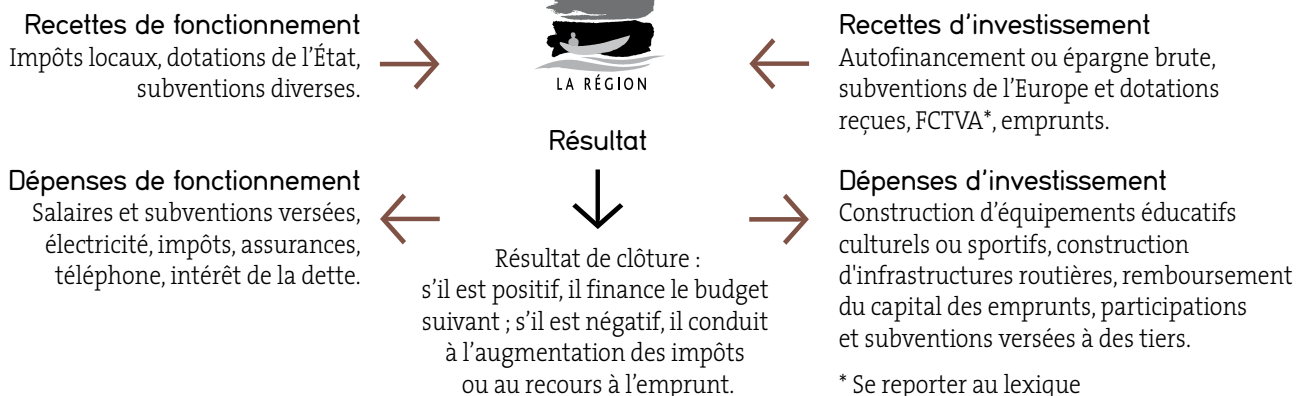
Un budget en cohérence avec les orientations des partenaires

Lors du vote du budget, les conseillers régionaux doivent respecter les engagements pris par la Région Guyane au travers de différents documents de programmation. Par exemple, le Document Unique de Programmation (DOCUP) des fonds structurels européens ou encore les Schémas régionaux d'aménagement participent à la cohérence de l'action publique des différents acteurs du développement local.

Budget d'un foyer



Budget de la Région



Un budget en hausse pour soutenir l'emploi



Réunion avec le personnel régional en salle de délibérations



La Cité Administrative Régionale

*Le budget primitif 2010 de la Région Guyane s'élève à **154,9 M€**, soit une hausse de plus de 6,8 % par rapport à celui de 2009. Cette hausse traduit la volonté politique de la collectivité régionale de soutenir fermement l'activité économique et l'emploi. Elle est rendue possible par l'augmentation des dotations de l'État.*



Des dépenses de gestion en hausse

D'un montant de **32,15 M€**, les dépenses de gestion sont **en hausse par rapport à l'exercice précédent (+12,38 %)**. Elles comprennent les dépenses de moyens pour un montant de 19,30 M€ et le remboursement de la dette pour un montant d'environ 12,83 M€ (en hausse de 39,75 %).

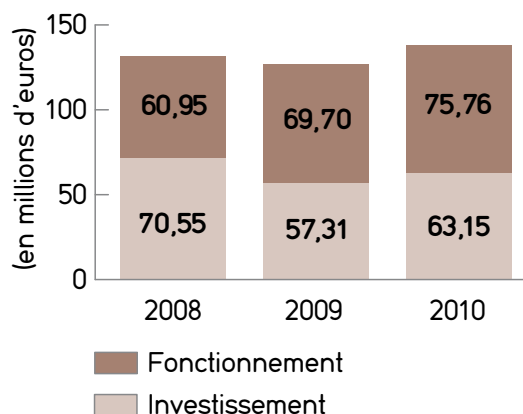
Les dépenses de moyens enregistrent une diminution pour la deuxième année consécutive, soit **-0,57 %** par rapport au budget de l'année dernière.

La principale dépense concerne les moyens généraux dédiés au fonctionnement de l'administration qui s'élèvent à 17,75 M€, en augmentation de 3,84 % par rapport à l'exercice précédent. Cette dépense représente 23,42 % des dépenses réelles de fonctionnement.

L'annuité de la dette en 2010 s'élève à 12,83 M€, en augmentation de 39,75 % par rapport à l'exercice précédent, en raison du préfinancement des BEA (Baux Emphytéotiques Administratifs). La collectivité régionale a dû recourir à un emprunt de 34 M€ pour préfinancer le versement de la subvention d'État qui sera versée sur la période 2010-2013.

L'annuité de la dette représente 16,94 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 13,18 % à l'exercice précédent.

Évolution des budgets primitifs 2008, 2009 et 2010 de la Région Guyane (recettes et dépenses nouvelles)



Des dépenses d'intervention également en hausse

En 2010, les dépenses d'intervention de la Région devraient s'élever à **106,76 M€** et enregistrer une augmentation de **8,49 %** par rapport à l'exercice précédent.

Cette augmentation correspond au renforcement de l'action régionale dans le domaine de la formation professionnelle et du développement économique.



Monument : statue « Les Marrons de la Liberté » – Rémire Montjoly



Le palais régional omnisport G. Théolade – PROGT

Structure du budget primitif 2010

En 2010, le budget de la Région Guyane s'élève à 154 906 152 €, en augmentation de 6,83 % par rapport au budget primitif 2009.

■ Fonctionnement
■ Investissement

DÉPENSES

Dépenses et subventions de fonctionnement	70 623 088,32 €
Frais financiers	5 135 563,68 €
Épargne brute	16 000 000 €

RECETTES

Recettes de fonctionnement	91 758 652 €
Épargne brute	16 000 000 €
Recettes d'investissement	42 147 500 €
Emprunt	5 000 000 €

Dépenses et subventions d'investissement	55 446 174,68 €
Remboursement dette	7 701 325,32 €

Total hors épargne	138 906 152 €
Total avec épargne	154 906 152 €

138 906 152 €
154 906 152 €

Le budget selon la nomenclature M71

Depuis 2007, la nomenclature M71 s'impose à la collectivité régionale de la Guyane en remplacement de la M51. Pour la présentation des lignes budgétaires, cette nomenclature fait appel à la notion de fonctionnalité (choix de la fonction ICRG) qui est une lecture politique des secteurs d'intervention de la Région.

Des recettes en hausse

Les recettes nettes hors épargne de l'exercice 2010 devraient s'élever à 138,9 M€ environ, en hausse de plus de 9 % par rapport au budget 2009.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 91,76 M€ (+ 4,63 % par rapport à 2009). Cette progression s'explique essentiellement par l'augmentation des dotations de l'État. Les recettes de fonctionnement se ventilent entre les produits de la fiscalité directe et indirecte, les transferts de l'État et de l'Union européenne.



Concours de pom-pom girls aux jeux inter-lycées 2009

Les recettes d'investissement, à hauteur de 47,15 M€, sont elles aussi en augmentation (près de 20 % supplémentaires). Cet accroissement résulte principalement de l'inscription budgétaire de l'engagement de l'État d'abonder la convention spécifique des BEA à hauteur de 16 M€ en 2010 sur les 34 M€ prévus.

Les produits de la fiscalité

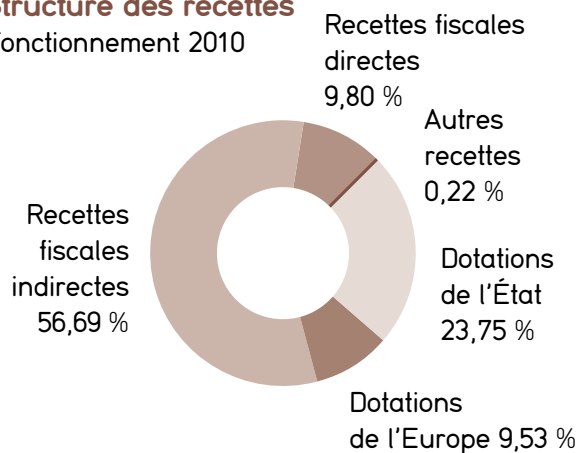
Les produits fiscaux constituent une part majeure des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité régionale avec un pourcentage de 66,49 % soit 44,75 % des ressources totales de la Région.

Les recettes fiscales directes comprennent la taxe foncière sur le bâti et le non bâti ainsi que la taxe professionnelle. Elles devraient atteindre un montant de 8,99 M€, en progression de 8,97 % par rapport à l'exercice précédent.

Les recettes fiscales indirectes devraient atteindre un montant de 52,02 M€, en régression de 1,66 % par rapport au budget 2009.

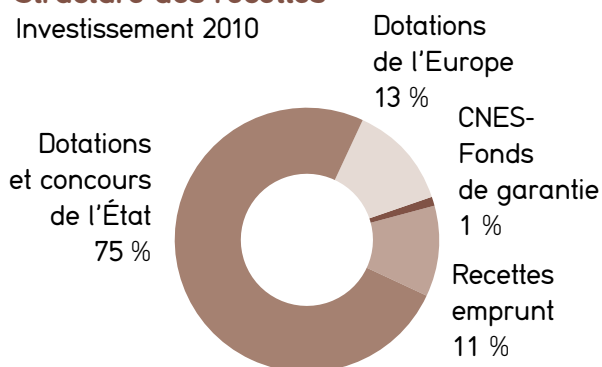
Structure des recettes

Fonctionnement 2010



Structure des recettes

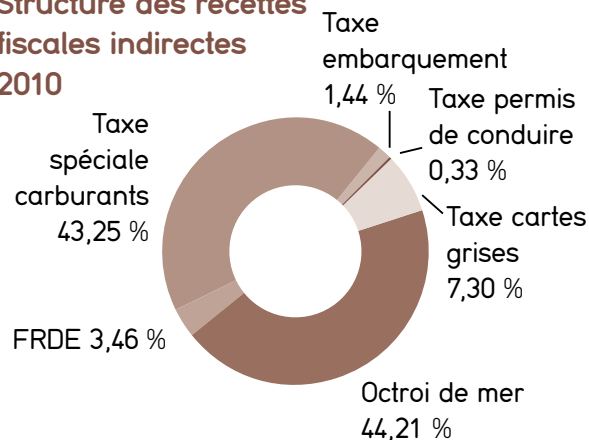
Investissement 2010



Structure des recettes

fiscales indirectes

2010



Respecter ses engagements



Le lycée polyvalent Léopold Elfort – Mana

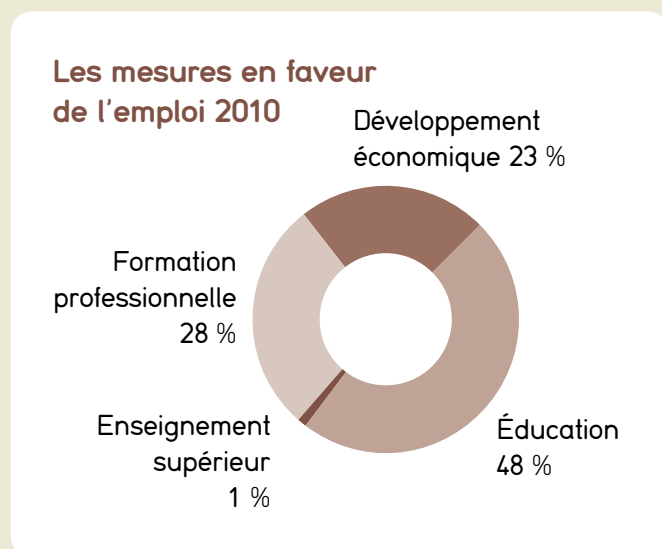
En augmentant cette année ses dépenses d'intervention (+ 8 %), la Région affiche clairement sa volonté d'agir pour améliorer les conditions de vie des Guyanais. Son objectif principal : favoriser l'emploi pour que chacun puisse vivre et travailler en Guyane.

Pour être à la hauteur de ses engagements, la Région consacre plus de la moitié du budget 2010 à l'éducation, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et les aides au développement économique. La Région poursuit aussi cette année ses actions en faveur de l'aménagement du territoire, du cadre de vie et de la cohésion sociale.

L'emploi, une priorité pour la Région

La collectivité régionale entend investir massivement en faveur de l'emploi au travers de deux axes principaux : l'éducation, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle d'une part, le développement économique d'autre part.

Ainsi en 2010, elle consacrera plus de 53 % du budget régional – soit 74,63 M€ – à la mise en œuvre de sa politique en faveur de l'emploi.



› L'éducation et l'enseignement supérieur

La croissance exceptionnelle de la population guyanaise pose un défi considérable en matière d'éducation et de formation. La Région Guyane a décidé de relever ce défi qui constitue également une chance pour l'avenir du territoire.

Depuis 2008, la collectivité régionale a engagé un important programme de constructions scolaires pour offrir les meilleures conditions d'étude aux jeunes Guyanais. Le lycée professionnel III de Saint-Laurent du Maroni, le lycée polyvalent de Mana et le lycée polyvalent de Rémire-Montjoly ont ouvert leurs portes en 2009.

En 2010, le nouveau lycée de Kourou accueillera ses premiers élèves ; les réhabilitations du futur lycée autonome Max Joséphine et du lycée Melkior-Garré seront poursuivies.

Des crédits d'un montant de plus de 36 M€ seront alloués à l'éducation pour 2010 (+ 3,58 % par rapport à 2009).

De nombreux investissements sont ainsi programmés avec une enveloppe de **19,95 M€** engagée pour la construction, l'extension, la rénovation et l'équipement des lycées de Guyane.

Les actions engagées en 2010 :

- › L'achèvement du lycée de Kourou : 7,5 M€
- › La réhabilitation et l'extension du lycée Michotte : 600 000 €
- › L'aménagement des abords du lycée de Rémire : 1,15 M€
- › La réhabilitation des lycées de Melkior-Garré et de Max Joséphine : 2,5 M€
- › Les dotations d'équipement aux lycées publics : 800 000 €
- › Les travaux de grosses réparations dans les lycées : 950 000 M€
- › Les premiers équipements des lycées publics : 5,95 M€ (dont 1,5 M€ pour le lycée de Mana et 4 M€ pour le lycée de Kourou)

Au niveau des frais de fonctionnement liés à l'éducation, ils atteignent 16,07 M€ cette année, soit près du double de l'année passée.

Les actions engagées en 2010 :

- › Lycées publics : 14,2 M€
- › Lycées privés : 251 531 €
- › La sécurité : 1,26 M€
- › Autres services périscolaires : 365 000 €

Pour l'enseignement supérieur, 738 000 € sont programmés (budget en baisse de 7,06 %). La quasi-totalité de ce budget concerne les frais de fonctionnement, soit 700 500 €.

Les actions engagées en 2010 :

- › Subvention aux établissements d'enseignement supérieur : 317 500 €
- › Subvention au futur pôle de recherche et enseignement supérieur de Guyane : 85 500 €
- › Bourses de l'enseignement et autres bourses : 37 500 €
- › Bourses de 3^e cycle : 250 000 €
- › Filières d'excellence : 25 000 €

› La formation professionnelle

En 2010, la collectivité régionale entend continuer la mise en œuvre des objectifs inscrits au Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles élaboré en 2007 (PRDF).

Aussi en 2010, **la Région consacra un budget de 20,84 M€ à la formation professionnelle, soit une augmentation de 39,42 % par rapport au budget 2009.**

Une enveloppe de 1,04 M€ sera consacrée à l'investissement. Elle permettra notamment de financer la participation régionale dans le cadre du lancement de l'offre de formation dans le domaine de l'énergie solaire. Elle prendra également en charge les travaux et équipements prévus pour les centres de formation de l'AFPA et de Maripasoula.

Au niveau des frais de fonctionnement, l'enveloppe budgétaire devrait atteindre en 2010 un montant de 19,8 M€, en hausse de 18,42 % par rapport au budget 2009. Cette enveloppe financera notamment :

- › Les services communs : 1,96 M€
- › La formation professionnelle à hauteur de 4,35 M€ et de 6,89 M€, au titre du Fonds Social Européen
- › L'apprentissage : 4,36 M€
- › Les formations sanitaires et sociales : 2,23 M€

› Accompagner le développement économique

Après l'éducation et la formation professionnelle, le développement économique constitue le deuxième axe majeur de la politique régionale en faveur de l'emploi.

Mettre en œuvre le Schéma Régional de Développement Économique (SRDE), pierre angulaire de la stratégie de développement économique du territoire, constitue pour la Région une priorité.

Son ambition : soutenir et accompagner la création et le développement des entreprises pour un meilleur équilibre du territoire, faire de l'innovation et de la valorisation des ressources naturelles des moteurs du développement économique, et créer les conditions de l'intégration régionale et de l'ouverture à l'international pour une Guyane plus attractive.

En 2010, la Région consacra plus de 17 M€ pour soutenir le développement économique guyanais. Ce budget se répartit en aides directes aux secteurs traditionnels et en aides multisectorielles.

Les interventions transversales et communes

Ces dépenses atteignent cette année 1,64 M€ et se répartissent comme suit :

- › Appui au développement des services de proximité et programme régional pour la valorisation des ressources locales : 70 000 €
- › Programme d'actions de l'Agence Régionale d'Urbanisme et d'Aménagement de la Guyane (ARUAG) : 87 000 €
- › Mise en œuvre du SRDE : 300 000 €
- › Programme d'actions de Guyane Développement : 782 000 €
- › Animation économique : 150 000 €
- › Dispositif d'aide aux conseils : 150 000 €
- › Études et expertises : 75 000 €



Les champions olympiques Lucie Decosse, Malia Metella et Ulrich Robeiri



Le lycée professionnel II de Kourou en cours d'achèvement

La recherche et l'innovation

2,58 M€ y seront consacrés, selon la répartition suivante :

- › Financement de projets de recherche et d'innovation : 150 000 €
- › Guyane Technopole : 428 000 €
- › Construction d'une pépinière d'entreprises aux activités innovantes : 2M€

Le secteur primaire : agriculture, mines, pêche

2,18 M€ seront alloués au secteur agricole et à la pêche avec en particulier :

- › Programme d'actions des Groupes d'Actions Locales - LEADER : 100 000 €
- › Marché d'Intérêt Régional (MIR) : 365 000 €
- › Abattoir régional : 635 000 €
- › Structuration de la profession et des filières agricoles de production : 270 000 €
- › Soutien aux agriculteurs : 150 000 €
- › Soutien à l'agrotransformation et à l'innovation agro-alimentaire : 95 000 €
- › Promotion et valorisation de la production locale : 57 000 €
- › Diversification de l'agriculture et de l'économie rurale : 30 000 €
- › Aménagement et modernisation des installations portuaires : 100 000 €
- › Modernisation des navires de pêche : 37 142 €
- › Transformation et commercialisation des produits de la mer : 87 071 €

- › Actions collectives menées par les professionnels : 100 000 €
- › Fonds d'avances remboursables de trésorerie pour les organisations de producteurs agricoles : 150 000 €

Le secteur secondaire : industrie, artisanat, bois

En période de crise économique, les entrepreneurs ont particulièrement besoin d'être soutenus. **Plus de 3,5 M€ de dépenses nouvelles viendront aider les entreprises et les Guyanais de ce secteur** avec l'abondement du fonds de garantie de 3 M€. Ce budget a été multiplié par trois par rapport à celui de 2009.

La collectivité encouragera les projets qui permettent la création de valeur ajoutée en Guyane :

- › Renforcement du tissu économique : 254 428 €
- › Subventions aux TPE : 133 000 €
- › Aides aux entreprises innovantes : 95 000 €
- › Ingénierie financière : 3,04 M€

Le secteur tertiaire : tourisme

Le potentiel touristique de la Guyane constitue un atout important pour l'économie locale. **En 2010, 1,75 M€ seront consacrés au secteur touristique** selon la répartition suivante :

- › Soutenir le tourisme : 350 000 €
- › Subvention au CTG : 1,405 M€



Jeux inter-lycées 2009



Le futur musée des cultures sera construit sur le site de l'ancienne habitation Vidal-Mondélice

La coopération

En 2010, la collectivité régionale consacrera 3,92 M€ à la coopération. Approuvé en 2008, le PO Amazonie est entré dans sa phase opérationnelle en 2009. **Trois projets prioritaires impliqueront très activement la Région cette année : la rénovation du Bac (Saint-Laurent/Albina), l'intégration aérienne régionale et un projet linguistique pour la zone de coopération.** La Région participera également au financement du programme INTERREG IV B Caraïbes. Elle continuera à intervenir en co-financement des dispositifs financiers dédiés à la coopération régionale.

- › PO Amazonie 2007-2013 : 3,375 M€
- › INTERREG IV B Caraïbes : 314 500 €
- › Participation régionale aux projets de coopération : 70 000 €
- › Participations à divers organismes : 111 000 €
- › Frais de transports et promotion : 82 500 €
- › Programme régional d'aide à la mobilité étudiante : 20 000 €

L'environnement

La Guyane bénéficie d'une biodiversité incomparable que la Région souhaite préserver et valoriser de manière durable. La collectivité régionale entend également encourager le développement des énergies renouvelables. En 2010, **la Région consacrera 1,44 M€ à l'environnement.** Ce budget est en augmentation. Les dépenses se répartissent comme suit :

- › Dotation de fonctionnement du PNRG : 720 000 €
- › Révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) : 10 000 €

- › Soutien des porteurs de projets œuvrant à la sensibilisation et l'information pour la préservation et la protection de l'environnement / Opération nature propre : 140 000 €
- › Finalisation du Plan Régional d'élimination des déchets dangereux et accompagnement des porteurs de projet : 30 000 €
- › Politique de l'eau : 170 982 €
- › Qualité de l'air : 18 000 €
- › Énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie : 200 000 €
- › Espaces protégés et phénomènes naturels : 60 000 €
- › Actions de l'Observatoire Régional de l'Environnement et du Développement Durable (OREDD) et mise en œuvre du Plan Énergétique Régional (PER) : 30 000 €

Garantir la continuité territoriale

Garantir la continuité du territoire est une des missions essentielles de la collectivité régionale car elle permet un développement solidaire. La Région souhaite favoriser et améliorer les échanges ainsi que les mouvements de biens et de personnes à l'intérieur du territoire guyanais mais aussi avec les pays limitrophes et le reste du monde. Pour l'exercice 2010, **elle consacrera un budget de 21,11 M€ à la réalisation de grands chantiers régionaux.** Elle augmentera de 9,04 % son effort, principalement sur les routes, par l'achèvement de la route Saint-Laurent – Apatou et son accompagnement dans le Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI). Elle maintiendra son effort sur le transport aérien et fluvial (+0,76 % par rapport à 2009).

Les routes et les infrastructures de base

La Région entend poursuivre ses efforts de désenclavement de l'Ouest guyanais afin de rompre l'isolement de la population. **La collectivité régionale allouera une enveloppe de 12,7 M€** selon la répartition suivante :

- › Liaison Saint-Laurent - Apatou : 3,4 M€
- › Entretien du giratoire Lamirande : 19 000 €
- › Renforcement de la route de Cacao : 1,25 M€
- › Contribution régionale au Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI) : 8 M€. L'engagement de la Région Guyane sera de l'ordre de 48,5 M€ sur la période 2010-2014.

Les transports

La collectivité régionale maintiendra son effort dans le domaine de la continuité territoriale pour le déplacement des populations de l'intérieur et y consacrera **un budget de 4 M€**. Par ailleurs, la somme de 50 000 € sera consacrée à l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du DACS.

La Région reconduira en 2010 le dispositif de détaxe de carburants dont bénéficient les artisans taxis (180 000 €).

Le développement des TIC

La Région consacrera un budget de **4,21 M€ en 2010 au développement des Technologies de l'Information et de la Communication** (TIC) notamment pour l'achèvement du réseau haut débit de télécommunications.

Ainsi, 3 M€ sont consacrés au développement du réseau numérique haut débit. 84 758 € sont également prévus pour le développement et l'animation des Espaces Publics Numériques (EPN).

Le projet d'E-Mairie



Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie

La mosaïque culturelle que constitue la société guyanaise représente un atout important. La collectivité régionale entend toutefois veiller à la cohésion sociale en rassemblant les habitants autour de projets communs. Améliorer la qualité de vie des Guyanais constitue également un des objectifs prioritaires de la Région. En 2010, **la collectivité régionale consacrera 11,02 M€ pour la culture, le sport, la jeunesse, la santé, les actions sociales et l'habitat**. Ce budget est en augmentation de 2,39 % par rapport à 2009.

› Renforcer la cohésion sociale

La culture et le sport

Le soutien à l'expression artistique et culturelle est un élément essentiel de la politique régionale pour l'intégration des populations. **Le domaine culturel bénéficiera d'une enveloppe de 4,8 M€ pour 2010**, en augmentation de 1,66% par rapport à l'année précédente.

Une partie de ces fonds sera affectée aux agences régionales qui œuvrent pour le compte de la Région en matière culturelle.

- › Dotation à l'ENMD : 1,8 M€
- › Modernisation de la salle de spectacle du ZÉPHYR : 100 000 €
- › Travaux et équipements pour l'ENCRE : 200 000 €
- › Dotation pour le Musée des Cultures Guyanaises : 880 000 €
- › DGD Patrimoine : 29 685 €
- › Aides sectorielles : 250 000 €
- › Actions régionales culturelles : 50 000 €
- › Dotation à l'OCRG : 855 000 €
- › Aides aux organisations et associations diverses : 37 500 €

Le domaine sportif se verra allouer une enveloppe de 1,42 M€. Cette enveloppe permettra de continuer à promouvoir l'émergence de potentiels de haut niveau et de poursuivre la construction de l'Institut de Formation et d'Accès au Sport de Haut Niveau.

Elle permettra également de soutenir les déplacements des sportifs dans les régions du Brésil, du plateau des Guyanes et de la France hexagonale. Elle facilitera l'acquisition de petits équipements sportifs et l'organisation de manifestations sportives (coupe régionale de football, les tournois des DFA pour le basket, le handball...).

Cette enveloppe garantira enfin la reconduction des contrats d'objectifs avec les ligues, les sportifs de haut niveau (Malia Metella, Ulrich Robeiri, Lucie Decosse, Fabien Horth) et la dotation au Palais Régional Omnisports Georges Théolade.

Les principales dotations seront :

- › Construction de l'Institut de Formation et d'accès au sport de haut niveau : 200 000 €
- › Soutien au haut niveau : 38 000 €
- › Soutien au transport des sportifs : 114 000 €
- › Soutien pour l'acquisition de petits équipements sportifs : 50 000 €
- › Soutien à l'organisation de manifestations sportives : 110 000 €
- › Contrats d'objectifs pluriannuels : 181 000 €
- › Sponsoring : 19 000 €
- › Dotation d'exploitation du PROGT : 466 000 €

La jeunesse

En 2010, **la collectivité régionale interviendra à hauteur de 153 000 €** pour les actions suivantes :

- › Aide à l'équipement du monde associatif : 38 000 €
- › Conseil Régional des Jeunes Lycéens : 10 000 €
- › Soutien aux associations de jeunesse et de loisirs : 35 000 €
- › Soutien au CRIJ : 70 000 €

› Promouvoir le logement et le droit à la santé

L'action sanitaire et sociale

La collectivité consacrera en 2010 une enveloppe de 714 940 € en accompagnant divers projets du domaine sanitaire et social. Elle s'appuiera sur l'Observatoire Régional de la Santé en Guyane (ORSG) – qui recevra 672 440 € – pour la réalisation de ses missions en matière de santé.

L'habitat

Le logement est une des composantes de la cohésion sociale et de l'intégration. Face à une population sans cesse grandissante, et bien que le logement ne soit pas une compétence de la collectivité, la Région y attache une grande importance car ce secteur est non seulement un facteur de stabilité sociale mais aussi un multiplicateur de rentrées fiscales.

La collectivité poursuivra l'aide qu'elle apporte à ce secteur, en agissant notamment pour la rénovation des maisons traditionnelles, en soutenant le Projet de Développement et de Rénovation Urbaine, l'accession à la propriété, l'amélioration du logement et le FRAFU. **Il est ainsi prévu 3,9 M€** (budget en hausse de 21,40 %), selon la répartition suivante :

- › L'accession à la propriété : 142 500 €
- › L'amélioration du logement : 332 500 €
- › Le Projet de Développement et de Rénovation Urbaine (PDRU 2007-2012) : 1,3 M€
- › Le logement des jeunes travailleurs : 60 000 €
- › Le Contrat Régional Stratégique Territorialisé (CRST) : 160 000 €
- › Le FRAFU : 1,8 M€

Annexes

Lexique

Compétences / responsabilités exercées par les Régions, les Départements, les Communes...

Dépenses de fonctionnement / dépenses courantes permettant d'assurer le quotidien des services. Elles sont reconduites chaque année.

Dépenses d'investissement / l'investissement illustre la volonté d'aménager et de développer le territoire. Ces dépenses sont ponctuelles.

Dotations de l'État / subventions accordées par l'État pour certaines dépenses des collectivités locales. Par exemple :

DGE / Dotation Globale d'Équipement pour les dépenses d'investissement

FCTVA / Fonds de Compensation de la TVA, subvention qui compense la TVA payée par les collectivités locales sur leurs investissements

DGD / Dotation Globale de Décentralisation qui compense partiellement les charges liées au transfert de compétences de l'État

Fiscalité locale / tout comme l'État, les collectivités ont la possibilité de recourir à l'impôt pour financer leurs dépenses. La fiscalité locale se compose d'impôts directs et d'impôts indirects.

Sigles

ADIE / Association pour le Droit à l'Initiative Économique

ADL / Appui au Développement Local

AFPA / Association pour la Formation Professionnelle des Adultes

ANRU / Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

ARUAG / Agence Régionale d'Urbanisme et d'Aménagement de la Guyane

BEA / Bail Emphytéotique Administratif

CAR / Cité Administrative Régionale

CFA / Centre de Formation des Apprentis

CFPPA / Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

CNAM / Conservatoire National des Arts et Métiers

CNES / Centre National d'Études Spatiales

CPER / Contrat de Projets État-Région (anciennement Contrat de Plan) : documents de programmation des actions engagées conjointement par l'État, la Région et d'autres partenaires sur une période de sept ans (2007-2013)

CRJ / Centre Régional d'Information Jeunesse

CRST / Contrat Régional Stratégique Territorialisé

CTG / Comité du Tourisme de la Guyane

DOCU / DOcument Unique de Programmation : c'est l'instrument de programmation des fonds structurels européens, destiné à mettre en œuvre la politique régionale de l'Union européenne pour sept ans

ENCRE / ENsemble Culturel Régional

ENMD / École Nationale de Musique et de Danse (agence régionale)

FEDER / Fonds Européen de Développement Régional

FIRT / Fonds d'Investissement Routier et des Transports

FRAFU / Fonds Régionaux d'Aménagement Foncier et Urbain

FRDE / Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi

FSE / Fonds Social Européen

IRDS / Institut Régional de Développement du Travail Social

MIR / Marché d'Intérêt Régional

OCRG / Office Culturel de la Région Guyane

ORAC / Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce

ORSG / Observatoire Régional de la Santé de Guyane

PACT de Guyane / association Protection, Amélioration, Conservation, Transformation de l'habitat de Guyane

PAE / Projet d'Action Éducatif

PRDF / Plan Régional de Développement des Formations

PER / Plan Énergétique Régional

PFIL / Plate-Forme d'Initiatives Locales

PNR / Parc Naturel Régional

PPP / Partenariat Public/Privé

PRAI / Projet Régional d'Actions Innovatrices

PRDF / Plan Régional De Formation

PROGT / Palais Régional Omnisports Georges Théolade

PUG / Pôle Universitaire Guyanais

RAAPE / Réseau d'Appui Aux communes pour les Programmes Européens

SRDE / Schéma Régional de Développement Économique



Guyane, territoire français d'Amérique du Sud

Région Guyane

Relations Publiques et Communication Territoriale

Cité Administrative Régionale

4179 Carrefour Suzini - Route de Montabo

BP 7025 - 97 307 Cayenne

Téléphone : 05 94 29 20 20

Télécopie : 05 94 31 95 22

E-mail : relations.publiques@cr-guyane.fr

Site internet : www.cr-guyane.fr

